

Accord sur la sécurisation de l'emploi : une avancée pour les salariés

L'UNSA a examiné le contenu de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi.

Dans un texte de compromis, fruit de plusieurs mois de négociations, elle salue en premier lieu les nouveaux droits ouverts aux salariés, que l'UNSA revendiquait depuis des années :

- généralisation de la couverture complémentaire Santé et amélioration de sa portabilité pour les chercheurs d'emploi ;
- création de droits rechargeables à l'assurance-chômage ;
- création d'un compte personnel de formation.

Ces mesures, dont la mise en œuvre apportera des réponses concrètes aux salariés, marquent une avancée importante. En renforçant la logique de droits attachés aux salariés et pas seulement au contrat de travail, elles confortent la construction de la sécurisation des parcours professionnels que l'UNSA revendique.

D'autres mesures importantes viendront corriger des dérives profondément inégalitaires d'un marché du travail français caractérisé par l'augmentation de la précarité. C'est notamment le cas de la taxation des CDD, ainsi que du meilleur encadrement des temps partiels contraints.

Par ailleurs, alors qu'en pleine crise, toutes les équipes syndicales sont confrontées sur le terrain au difficile combat pour la sauvegarde de l'emploi, l'UNSA apprécie le cadrage national des négociations d'entreprises. En bornant clairement les accords locaux de maintien dans l'emploi, des garanties précieuses sont en effet apportées aux négociateurs, sans porter atteinte aux droits individuels des salariés qui n'accepteraient pas une éventuelle modification de leur contrat de travail.

Mais, au-delà de l'urgence créée par la crise économique actuelle, l'UNSA a toujours considéré l'anticipation par les choix stratégiques comme une nécessité absolue face aux évolutions structurelles de l'économie, des techniques et du travail. A ce titre, elle revendiquait un rôle nouveau des institutions représentatives des personnels (IRP). En proposant une information et une consultation anticipée des IRP et, dans une moindre mesure, en ouvrant les organes de gouvernance des très grandes entreprises à la représentation des salariés, l'accord engage une évolution très importante en ce sens. L'UNSA y voit un outil supplémentaire pour accroître l'efficacité syndicale.

Il n'a pas échappé à l'UNSA que l'accord du 11 janvier 2013 est le fruit d'un compromis avec les organisations patronales. Les évolutions juridiques qu'il propose, notamment en matière de procédure de licenciement économique ou en matière de conciliation prud'homale, en attestent. Ces dernières restent pour l'UNSA dans un cadre acceptable car elles maintiendront pour les salariés des moyens suffisants pour se défendre.

L'appréciation globale portée par l'UNSA sur l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 est donc favorable, au regard de ses propres mandats et de l'intérêt général des salariés. Ouvrant le champ à de nombreuses négociations ultérieures dans les branches, il peut nourrir une évolution positive de notre démocratie sociale. Il appartient désormais aux partenaires sociaux représentatifs de se positionner en le validant par leur signature. En lui donnant force de loi dans le respect du compromis trouvé, les représentants de la Nation acteraient que les volets politiques et sociaux sont des compléments indispensables pour donner corps à une authentique démocratie moderne.

L'UNSA Agro-alimentaire mobilisée pour les élections dans les chambres d'agriculture

Comme tous les six ans vont se dérouler les élections à la chambre d'agriculture qui concernent les agriculteurs, les salariés du crédit agricole, les anciens chefs d'exploitations et l'ensemble des retraités liés au monde agricole ainsi que les salariés des groupements professionnels.

L'UNSA sera présente dans ces élections via les listes constituées par sa fédération UNSA 2A.

Ces élections se dérouleront par correspondance du 21 au 31 janvier prochain. Les listes des candidats ont été arrêtées et seront publiées par des arrêtés signés des Préfets. Les chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires qui traitent des attentes et projets du monde agricole et rural.

L'UNSA a déposé des listes dans les deux collèges qui représentent les salariés :

- Collège des salariés de la production agricole
- Collège des salariés des groupements professionnels agricoles.

09 69 36 69 00 : un numéro pour les salariés des Très Petites Entreprises

L'UNSA met à disposition des salariés des petites entreprises une plate forme d'appel (09 69 36 69 00) pour celles et ceux qui ont besoin d'informations sur les questions relatives au droit du travail. Ce service est un lieu d'informations sur les questions du droit du travail (conventions collectives, code du travail) ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

A l'UNSA, nous revendiquons que l'État et les partenaires sociaux mettent en place et financent des permanences sociales dans chaque département à l'intention des salariés des très petites entreprises. En attendant, l'UNSA prend ses responsabilités et répond aux questions qui se posent à ces salariés, trop souvent ignorés ou isolés.

Résultats d'élections professionnelles

Levasseur (974) : dans cette association ayant pour objet la gestion de centres sociaux ou médico-sociaux dans le département de La Réunion, l'UNSA a progressé de 10 points par rapport aux élections de 2009 en obtenant 35,81 %, soit 106 voix sur 296 suffrages exprimés, devant la CFDT (32,77 %) et une liste d'union CFTC –CGTR (26,69 %).

Réseau Ferré de France : l'UNSA confirme son implantation par rapport aux élections de 2009 en obtenant 29,7 % des voix, derrière la CFDT (52,8 %) et devant la CGC (17,5 %).

Transports Perronet Distribution : dans cette filiale du groupe Transalliance, l'UNSA emporte 61,47 % et 10 des 14 sièges à pourvoir répartis sur 4 établissements (Saint Just / Saint Rambert (26), Saint Priest (69), Ormes, Rouen (76))

Pôle Emploi (résultats partiels) : dans un contexte de très forte concurrence syndicale (9 listes nationales), l'UNSA obtient le score de 3,62% avec 1.003 voix sur 27.681 suffrages exprimés (en très légère progression par rapport à 2009) et est représentative dans deux régions (Alsace et Midi Pyrénées).

Trois régions seront en élections en 2013 : Centre (24 janvier), PACA (29 janvier) et La Réunion (septembre)

L'UNSA s'investit dans les comités d'entreprises européens (CEE)

Les comités d'entreprises européens (CEE), institués par la Directive n°94/45/CE du 22 septembre 1994 du Parlement européen et du Conseil, concernent les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, c'est-à-dire quelques 2.500 entreprises et plus de 25 millions de salariés.

L'objectif premier de ces CEE est celui de mettre en place une procédure d'information et de consultation des travailleurs.

A cette directive de 1994, en a succédé une seconde, n° 2009/38/CE prenant effet le 6 juin 2011 et transposée en France par l'Ordonnance n° 2011-1328 du 20 octobre 2011, ayant pour ambition d'assurer l'effectivité des droits d'information et de consultation des salariés sur les questions à caractère transnational et d'accroître le nombre de CEE.

Ce dispositif mis en place est porteur d'enjeux forts, pas seulement juridiques, puisqu'il s'agit d'organiser concrètement des instances européennes de représentation du personnel.

Conscients de ces enjeux et convaincus de l'importance et de la nécessité de ces CEE, l'UNSA met en place un réseau de ses représentants au sein de ces instances.

Si vous souhaitez vous associer à ce travail, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre lors de notre prochaine réunion de travail, vendredi 1er mars 2013. (emilie.trigo@unsa.org)

Égalité professionnelle Femmes / Hommes : négociations... suite

Suite au lancement de la concertation par Marylise Lebranchu sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en septembre dernier, l'UNSA fonction publique a participé pleinement au déroulement de la négociation pour faire évoluer ce dossier.

De nombreuses réunions ont eu lieu dans ce cadre. Le gouvernement vient d'adresser aux organisations syndicales la dernière version d'un protocole d'accord proposé à la signature des organisations syndicales et qui porte sur les axes suivants :

- le dialogue social comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la fonction publique ;
- une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- la prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail.

L'UNSA fonction publique soumettra ce protocole à son prochain bureau national du 16 janvier.

Modernisation de l'action publique et décentralisation

Le 9 Janvier 2013, l'UNSA Fonction Publique a rencontré le ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Cette réunion fait suite à l'audience de l'UNSA avec la ministre le 27 novembre 2012, Marylise Lebranchu ayant souhaité que son cabinet fasse le point avec les organisations syndicales sur l'état d'avancement du projet de loi décentralisation.

Les dernières discussions sur le projet de loi sont en cours, elles se font sous la pression insistante des associations d'élus. Une version stabilisée devrait être communiquée aux organisations syndicales dans la seconde quinzaine de janvier. Suivront la consultation des instances supérieures de dialogue social de la Fonction publique, l'avis du Conseil d'État, la présentation au conseil des ministres début mars puis les premières lectures au Sénat et à l'Assemblée Nationale d'ici la fin du premier semestre. L'adoption de la loi est souhaitée par le gouvernement pour la fin de l'année.

Le texte est présenté plus comme un projet de réorganisation que de décentralisation.

Le Haut Conseil des Territoires sera l'instance de dialogue permanent entre l'Etat et les collectivités territoriales, et la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) élaborera le Pacte d'organisation de l'action publique (POAP) dans lequel seront réparties les compétences et délégations de compétences. Les transferts de compétences entre les collectivités dépendront donc du POAP tandis que ceux de l'Etat vers les collectivités demeurent essentiellement l'orientation, la formation professionnelle et les fonds européens. Les personnels concernés, de l'Etat vers les collectivités ou entre les collectivités, seront mis à disposition, sauf entre les communes et les intercommunalités où les transferts seront effectifs.

Pour l'UNSA, cette rencontre a permis d'obtenir des éclaircissements, notamment sur la notion d'expérimentation. Elle a demandé une cartographie précise des ministères concernés par les transferts de personnels et une clarification de leurs modalités. L'UNSA a insisté pour que tous les personnels concernés par un même dispositif d'action publique soient traités d'une manière identique. Elle a aussi souligné le nécessaire « cadrage national » permettant de donner du sens au « lien fort entre l'Etat et les collectivités territoriales ». Enfin, l'UNSA a regretté le décalage entre l'aspect décentralisation et l'aspect modernisation de l'action publique, cette dernière servant parfois de prétexte aux réorganisations ministérielles.

Huitième matinée de l'économie de l'UNSA le 7 février 2013

« La réforme bancaire est-elle une réponse suffisante à la crise ? Analyse des causes de cette dernière. Quelles pratiques bancaires ? Quelle régulation ? » avec la participation de praticiens ainsi celle d'un représentant de « Finance Watch », association sans but lucratif dont la mission est de remettre la finance au service de la société en « renforçant la voix de la société et la faisant peser dans les réformes nécessaires de la réglementation financière.

Il s'agit de médiatiser les arguments découlant de l'intérêt général auprès des politiques et des citoyens, et de les mobiliser comme contrepoids aux intérêts privés des lobbies de l'industrie financière. »

Cette huitième matinée est organisée par l'UNSA le 7 février 2013 de 9h30 à 12h30, dans ses locaux de Bagnolet.

Contact : Nicole Castel nicole.castel@unsa.org

Le 27 janvier: l'UNSA soutient la manifestation pour l'égalité

Une délégation de l'UNSA conduite par son secrétaire général, Luc Bérille, participera à la manifestation nationale pour l'égalité à Paris, le dimanche 27 janvier, qui partira de la place Denfert-Rochereau à 14h.

Après la manifestation du 16 décembre qui a réuni 150.000 personnes, l'UNSA soutient cette nouvelle initiative pour l'égalité des droits, lancée par l'Inter LGBT et le Collectif « Agissons pour l'égalité », qui intervient à la veille de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale.

L'UNSA réitère son avis positif sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Ce projet de loi n'impose rien, n'oblige à rien ; il élargit des droits existants aux couples homosexuels. Il constitue une avancée dans la mesure où il prend en compte une évolution de notre société et une revendication portée par nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il permet de lutter contre les discriminations, de reconnaître l'homosexualité et de progresser en matière de dignité.

2 avril

L'emploi et la politique industrielle : un colloque de l'UNSA au CESE

De nombreuses études pointent le déclin industriel de la France. Comment enrayer les mécanismes qui y conduisent ? Comment maintenir et développer l'emploi ? Telles sont les questions essentielles qui seront au cœur du débat organisé par l'UNSA, en partenariat avec ORSEU et CE Services.

Retrouvez sur le site de l'UNSA, le compte rendu de la 6ème matinée de l'économie : <http://www.unsa.org/?Table-ronde-sur-la-politique.html> , ainsi que le cahier n°47 de LASAIRE consacré à la politique industrielle : <http://www.unsa.org/?Reindustrialiser-notre-pays-quelle.html>

Renseignements et inscriptions au colloque : nicole.castel@unsa.org